

CR DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MAI 2022

* Accord pour l'adhésion au SDE76 des communes d'Arques la Bataille, Eu et Gruchet le Valasse

* Dépenses à imputer au compte 623 « publicité, publications, relations publiques » :
Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération conformément aux instructions règlementaires et aux dispositions comptables propres à l'article budgétaire 623, au vu du décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016.
Les dépenses imputées à ce compte sont diverses : l'ensemble des biens et services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, animations, achat de bouquets de fleurs, colis des aînés...

* Achat d'un défibrillateur :

Il devient obligatoire pour toutes les communes d'être équipées d'un défibrillateur. Le Département subventionne à hauteur de 40 %.

Deux devis sont présentés :

- DEFIBRIL :

. Défibrillateur, boîtier extérieur et kit signalétique : 1 480,80 € HT

. Mise en service gratuite

. Maintenance annuelle : 122,00 € HT

- SO'VIES :

. Défibrillateur, boîtier extérieur et kit signalétique : 1 835,00 € HT

. Mise en service : 395 € HT

. Maintenance annuelle : 95,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit le devis DEFIBRIL.

* Elections législatives des 12 et 19 juin :

Bureau de vote ouvert de 8h00 à 18h00.

Etablissement du planning.

* Repas partagé du dimanche 12 juin :

Il a été demandé à la commune d'Offranville des tables, chaises et stands.

Les habitants devront apporter leur vaisselle, et au choix des amuse-bouche, une salade composée ou un dessert.

La commune achètera les boissons, viande, fromage, pain...

* Informations diverses :

- Le rallye de Dieppe a lieu les 13 et 14 mai : La RD 70 sera fermée à la circulation de 18h30 à 00h00.

- L'entreprise CEGELEC est intervenue pour mettre en place l'éclairage LED de l'église, de même que celui de Gennetuit.

Le Maire,

Marie-Laure DUFOUR